

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2025.04.07_08**

Le 7 avril deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Bernard FUMEY - Virginie GARDET- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Nicole RECORDON – François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Était excusée : Stéphanie MARTIN a donné procuration à Valérie MATHE.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Rapporteur : Virginie GARDET

DÉLIBÉRATION 08 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : TARIFS PERISCOLAIRES ET MISE A JOUR DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES.

Madame GARDET rappelle les tarifs du service Cantine et des garderies approuvés par délibération N° 2024.05.21_04

➤ Restaurant scolaire :

Enfants :	Prix unitaire à compter du 1 ^{er} septembre 2024 Cantine + garderie (11h20-13h20)
Domiciliés dans la commune	5.50 € le repas
Domiciliés hors de la commune	6.80 € le repas
Inscription tardive (non-respect du délai J-7 ou enfant non inscrit (J -7)	10.00 € le repas
PAI alimentaire avec fourniture du repas par les parents	2.20 € garderie cantine

➤ Garderie périscolaire :

<i>Enfants</i>	<i>Garderie du matin 7h00-8h20</i>	<i>Garderie midi de 11h 20 à 12 h15</i>	<i>Garderie 1 du SOIR 16h30-17h30</i>	<i>Garderie 2 du SOIR 17h30- 18h30</i>	<i>Dépassement après 18h30</i>
Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024					
<i>Domiciliés dans la commune</i>	2.10 €	1.80 €	1.50 €	1.50 €	5.00 €

Considérant les coûts du service, Madame Virginie GARDET propose de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

<i>Enfants :</i>	<i>Prix unitaire à compter du 1^{er} septembre 2025 Cantine + garderie (11h20-13h20)</i>
Domiciliés dans la commune	5.70 € le repas
Domiciliés hors de la commune	8.00 € le repas
Inscription tardive (non-respect du délai J-7 ou enfant non inscrit (J -7))	10 € le repas
PAI alimentaire avec fourniture du repas par les parents	2.40 € garderie cantine

➤ Garderie périscolaire :

<i>Enfants</i>	<i>Garderie du matin 7h00-8h20</i>	<i>Garderie midi de 11h 20 à 12 h15</i>	<i>Garderie 1 du SOIR 16h30-17h30</i>	<i>Garderie 2 du SOIR 17h30- 18h30</i>	<i>Dépassement après 18h30</i>
Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024					
<i>Domiciliés dans la commune</i>	2.20 €	2.00 €	1.60 €	1.60 €	
<i>Domiciliés hors commune</i>	3.00 €	3.00 €	2.00 €	2.00 €	5.00 €
<i>Inscription tardive (après J-2)</i>	5.00 €				

Ouïe cet exposé, Le Conseil municipal, est invité à :

Abstentions	1(P. DUMONT)
Contre	0
Pour	14

➔ **FIXER** les tarifs comme énoncés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025.

En adoptant ces tarifs le conseil municipal autorise en conséquence les adaptations nécessaires au règlement des services périscolaires.

A GRIGNON, le 7 avril 2025.
Le Maire,
François RIEU

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le



Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 073-217301308-20250407-2025040708-DE